

Séance du 21 décembre 2021

Monsieur le Président D. GILKINET ouvre la séance virtuelle et la diffusion de celle-ci en direct via les réseaux sociaux à 19h30.

Présents :

M. D. GILKINET ; Bourgmestre-Président
Mme M. MONVILLE, M. T. WERA et Mme. V. LABRUYERE ; Echevins
M. A. ANDRE ; Président du C.P.A.S.
Mme Y. VANNERUM, M. E. DECHAMP, M. A. RENNOTTE, M. J. DUPONT, M. S. BEAUVOIS, Mme J. COX, Mme J. GASPARD-LEFEBVRE et Mme B. DEWEZ ; Conseillers
Mme D. GELIN ; Directrice générale

ORDRE DU JOUR

Séance Publique

1. Finances - Délibération du 21 octobre 2021 - Taxe annuelle sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers pour l'exercice 2022 - Approbation par l'autorité de tutelle - Lecture
2. Finances - Budget communal 2022 - Rapport du Collège - Lecture
3. Finances - Budget - Exercice 2022 - Arrêt

Séance à Huis clos

Séance Publique

1. Finances - Délibération du 21 octobre 2021 - Taxe annuelle sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers pour l'exercice 2022 - Approbation par l'autorité de tutelle - Lecture

Monsieur le Président D. GILKINET cède la parole à Madame Marie MONVILLE, Echevine des Finances, qui procède à la présentation du point.

Le Conseil communal,

Vu le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le courrier en date du 23 novembre 2021 émanant du SPW - Département des Finances locales - Direction de la Tutelle financière ;

Madame Marie MONVILLE donne lecture de l'arrêté intervenu le 22 novembre 2021, relatif à la délibération du 21 octobre 2021 par laquelle le Conseil communal a établi le règlement taxe annuelle sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers pour l'exercice 2022.

2. Finances - Budget communal 2022 - Rapport du Collège - Lecture

Monsieur le Président D. GILKINET cède la parole à Madame Marie MONVILLE, Echevine des finances, qui procède à la lecture du rapport du Collège communal sur le budget 2022.

Monsieur le Conseiller Alexandre RENNOTTE rejoint la séance publique virtuelle à 20h10.

3. Finances - Budget - Exercice 2022 - Arrêt

Monsieur le Président D. GILKINET cède la parole à Madame Marie Monville, Echevine des finances, qui procède à la présentation du point.

Le Conseil communal,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget (services ordinaire et extraordinaire) établi par le collège communal;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale;

Vu la demande d'avis adressée au directeur financier en date du 30 novembre 2021;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le présent budget sera affiché du 24 décembre 2021 au 20 janvier 2022 afin que la population puisse en prendre connaissance ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, §2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites

organisations syndicales d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles;

Attendu l'envoi via eComptes de l'annexe covid 19;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'ensemble des recettes et dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'ensemble des services de l'administration communale ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir débattu et délibéré ;

Procédant au vote,

Avec 8 voix pour, 1 voix contre Madame la Conseillère Béatrice DEWEZ et 4 abstentions Monsieur le Conseiller José DUPONT, Monsieur le Conseiller Samuel BEAUVOIS, Madame la Conseillère Julie COX et Madame la Conseillère Jeannine LEFEBVRE.

DECIDE

Article 1

D'arrêter, comme suit le budget de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice propre	6.552.918,49 €	1.796.140,83 €
Dépenses exercice propre	6.251.504,79 €	1.928.568,00 €
Boni/Mali exercice propre	+ 301.413,70 €	-132.427,17 €
Recettes exercices antérieurs	1.437.227,18 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	14.021,36 €	371.000,00 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	1.696.068,00 €
Prélèvements en dépenses	300.000,00 €	1.192.640,83 €
Recettes globales	7.990.145,67 €	3.492.208,83 €
Dépenses globales	6.565.526,15 €	3.492.208,83 €
<u>Boni/Mali global</u>	+ 1.424.619,52 €	0,00 €

2. Tableaux de synthèse

TABLEAU DE SYNTHESE DU SERVICE ORDINAIRE

		2020	2021		2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	
Compte 2020					
Droits constatés nets (+)	1	7.754.478,74			
Engagements à déduire (-)	2	5.972.771,00			
Résultat budgétaire	3	1.781.70			

au compte 2020 (1) + (2)		7,74				
Budget 2021						
Prévisions de recettes	4		7.971.190,06	0,00	7.971.190,06	
Prévisions de dépenses (-)	5		6.533.962,88	0,00	6.533.962,88	
Résultat au 31/12/2021 (4) + (5)	6		1.437.227,18	0,00	1.437.227,18	
Budget 2022						
Prévisions de recettes	7					7.990.145,67
Prévisions de dépenses (-)	8					6.565.526,15
Résultat au 31/12/2022 (7) + (8)	9					1.424.619,52

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
Compte 2020						
Droits constatés nets (+)	1	1.032.863,31				
Engagements à déduire (-)	2	1.298.911,94				
Résultat budgétaire au compte 2020 (1) + (2)	3	266.048,63				
Budget 2021						
Prévisions de recettes	4		2.792.088,01	819.500,00	1.792.588,01	
Prévisions de dépenses (-)	5		2.792.088,01	819.500,00	1.792.588,01	
Résultat au 31/12/2021 (4) + (5)	6		0,00	0,00	0,00	
Budget 2022						
Prévisions de recettes	7					3.492.208,83
Prévisions de dépenses (-)	8					3.492.208,83
Résultat au 31/12/2022 (7) + (8)	9					0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	512.568,96 €	30/11/2021
F.E. Stoumont	7.621,94 €	31/08/2021
F.E. La Gleize	0,00 €	31/08/2021
F.E. Moulin du Ruy	3.933,37 €	30/09/2021
F.E. Rahier	9.709,28 €	31/08/2021
F.E. Chevron	en attente	
F.E. Lorcé	606,53 €	31/08/2021
Eglise Protestante	2.129,49 €	30/09/2021

Zone de police	en attente	
Zone de secours	129.675,16 €	30/11/2021

Article 2

La présente délibération sera transmise :

- Au Service Public de Wallonie, pour notification.
- Au directeur financier pour notification.
- Au service de la comptabilité, pour suite voulue

Monsieur le Président D. GILKINET lève la séance à 20h39 et prononce le huis clos. La diffusion en direct de la séance est terminée.

Séance à Huis clos

L'ordre du jour de la séance à huis clos étant épuisé, Monsieur le Président D. GILKINET lève la séance.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Sceau

D. GELIN

D. GILKINET